

snes

U

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°258 • Octobre-Novembre 2006

ISSN : 0399.6522

temps présent

L'avalanche p. 2

Les dessous **de la carte scolaire** p. 3

Collèges Nord : **premier bilan de rentrée** p. 4

TZR : **résistance** p. 5

personnels

Journal d'une TZR de Lettres modernes p. 6,7

TZR : témoignages p. 8

Avis de tempête p. 9



infos

Métier, catégories p. 10, 11

vie du snes

La circulaire nouvelle est arrivée ! p. 11

Réunion Mutations p. 12

Stages p. 12

édito

L'époque est à l'audit... ou **quand des experts désignés par leur administration doivent la juger pour aboutir aux conclusions définies par leur administration !** Sans eux, se pâme le Ministre du Budget, "jamais nous n'aurions pu présenter un projet de loi de finances dans lequel on baisse les dépenses de l'Etat, les impôts, le déficit et la dette". Bien sûr, l'expert se doit d'être objectif dans sa présentation, et bon serviteur dans sa conclusion : il y a trop de professeurs, les élèves font trop d'heures, il faut baisser de 20 % les horaires en STI par exemple. La méthode est invariable, on compare avec les autres systèmes scolaires, en ne prenant que les aspects favorables à la thèse, pour aboutir inmanquablement au même résultat, réduire la dépense publique. Et tant pis si, pour y arriver, il faut nager en pleines contradictions. C'est ce que fait le rapport sur l'académie de Lille, qui part d'un diagnostic précis, que nous avons dressé pour notre part il y a plusieurs années lors d'un forum, pour aboutir à des propositions qui vont dans le droit fil... des audits qui nous sont présentés par le ministère du budget : il faut réduire, couper, rogner, éliminer, supprimer, élaguer... vocabulaire varié, registre lexical monochrome... Alors oui, on pourrait penser que, face à cela, le découragement et la lassitude gagnent, que finalement il est trop lourd de se sentir seul et méprisé, seul à revendiquer ce qui semble pourtant aller de soi, **le droit à l'éducation pour tous, le souci de la qualification de ceux qui sont chargés de l'éducation, du bénéfice retiré par un pays d'un haut niveau d'éducation.** Qu'il est trop lourd de se battre quotidiennement contre les idées reçues et les petits chefs...

Et puis il y a cette petite musique... Ces jeunes collègues TZR qui disent clairement qu'ils sont professeurs à part entière, qu'ils veulent pouvoir faire leur métier, vraiment, qu'ils ne supportent plus les remarques déplacées en salle des profs sur leur supposée absence de travail (échangeons nos postes, si tu veux...), ni le mépris dans lequel les tient l'administration qui les juge seulement bons à ouvrir et fermer la porte du CDI. Et ils luttent, contestent, revendiquent, obligent le rectorat à louvoyer et à composer. Un collègue sur deux a eu le courage d'exprimer son refus malgré de très fortes pressions. Nous disons notre admiration pour ces collègues que nous soutenons pleinement. Placés aux premières loges d'un combat qui nous concerne tous, **ils défendent notre métier et notre statut. Il faut les rejoindre et se battre avec eux.**

« ... Et toute l'excellence de leur art consiste en un pompeux galimatias, en un spécieux babil, qui vous donne des mots pour des raisons, et des promesses pour des effets. » Molière, *Le Malade imaginaire*.

Michel DEVRED

DERNIÈRE MINUTE :

Manifestation régionale intersyndicale

mercredi 15 novembre à 15 heures - place aux Bleuets à Lille

Priorité pour l'école : un autre budget ; défense des statuts et des qualifications.

L'avalanche

PAR MICHEL DEVRED

Pas un jour ne passe sans un nouvel audit porteur de mauvaises nouvelles : nous avons eu en consultation, il y a peu, un rapport de l'Inspection générale intitulé « Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Lille » qui date de juillet 2006.

Exemples des interrogations qui le traversent :
 « Comment insérer réellement l'élève dans l'entreprise ? »

« Faut-il accompagner le repli des filières technologiques ? »

« Comment développer l'apprentissage ? »

« Combien d'établissements faut-il fermer ? »

D'autres audits mettent le feu dans d'autres domaines : après les décharges de service, ce sont les horaires des élèves en lycée et en collège pour lesquels sont prévues des réductions drastiques atteignant 20 % dans le secteur technique.

Le SNES avait prévenu la profession : **les restrictions budgétaires annoncées pour 2007 sont d'une ampleur si grande qu'elles exigent des modifications profondes de la structure même de l'éducation.** D'où l'appel à la grève des personnels le 28 septembre. Comme d'habitude, les médias ont titré sur la faiblesse du mouvement en s'appuyant sur des chiffres du rectorat, qui en plus ont bougé en cours de journée, probablement pour être alignés à la baisse sur le national...

La mobilisation a concerné 30 % environ des personnels avec, une fois de plus, des inégalités très fortes entre les établissements. Comment analyser l'absence totale de grévistes dans tel ou tel établissement ? L'existence ou non d'une section syndicale d'établissement est cruciale. La manifestation, forte de 2000 manifestants, essentiellement FSU, a été réussie, avec une présence remarquée des TZR.

Comment poursuivre ce mouvement ? De façon collective en premier lieu. Le budget doit être voté pour sa partie éducation vers le 17 novembre. D'ici là, il est nécessaire que les établissements s'adressent à leur député pour attirer l'attention sur la situation et les risques que représenteraient de

nouvelles baisses. Cette démarche doit être rendue publique et communiquée au S3 pour publication sur le site. De son côté, la section académique se rapproche des autres organisations syndicales pour une action unitaire.

Dans le même temps, des actions spécifiques sont en cours (documentalistes, TZR) : les militants SNES y prennent toute leur place et nous considérons qu'elles peuvent contribuer aussi à la mobilisation de tous.

L'offensive contre les TZR est une étape du démantèlement des statuts qui se joue actuellement.

Le statut de 1950 est la cible du ministère qui semble avoir abandonné pour l'instant une réécriture totale pour en proposer un « dépourssié » sévère en s'en prenant aux décharges. La réalité est bien une modification des services, en collège et en lycée, qui se traduira par une augmentation de la charge de travail et une baisse de salaire. Les arguments invoqués seraient risibles si les conséquences n'en étaient graves : prétexter par exemple que le bac en 1950 se déroulait en deux parties et que ce ne serait plus le cas aujourd'hui relève de l'imposture : pourrait-on citer un seul établissement qui ne s'engage pas dans la préparation sur deux ans à des épreuves qui nécessitent l'acquisition de méthodes spécifiques ? Cela permettra l'économie de plusieurs milliers de postes, mais Bercy propose aussi de réduire les horaires des élèves, en collège et en lycée, en s'appuyant sur des comparaisons européennes fort peu scientifiques : ainsi en collège, avec ses 930 heures annuelles, la France ne se distingue pas vraiment de la moyenne européenne (entre 850 et 950 heures). Pourquoi faudrait-il réduire, alors que les résultats nous placent en bonne position selon les études PISA ? Que penser aussi de cette fable sur le coût de l'élève qui ne prend en compte ni l'inflation, ni les réformes mises en place, ni la spécificité de l'enseignement en France ?

L'évaluation de l'académie de Lille aboutit à des conclusions similaires.

Le rapport signale la suppression de plus de 2500 postes comme inévitable mais il se garde bien de montrer la coïncidence entre ces suppressions et le retournement des indicateurs (scolarisation, réussite aux examens, passage en seconde...) qui passent tous au rouge ! Plutôt que d'incriminer la dégradation des moyens,

il préfère s'en prendre aux enseignants du public qui accompagneraient le manque d'ambition et se montreraient peu exigeants vis-à-vis des élèves et louer de façon indécente le secteur privé qui réussirait mieux - ce qui est discutable au regard des éléments fournis par le rapport - sans que l'on s'interroge jamais sur ses pratiques.

Que vaut en effet une comparaison entre un taux de réussite au brevet de 100 % et un taux de 85 % quand il porte sur une différence de 4 ou 5 élèves ? Si on apprécie le constat que le contrôle continu « peut permettre une surestimation du niveau des élèves » (il faut s'en souvenir pour le bac), on ne peut être que surpris de voir l'argument balayé (« le contrôle continu n'avantage pas particulièrement les collèges privés ») quand il s'agit de l'enseignement privé !

Le rapport conclut en proposant deux pistes. « Restaurer un pilotage pédagogique centré sur l'amélioration des résultats scolaires, sur la rigueur et l'efficacité de l'enseignement dans les classes »... et « d'autre part, ne plus reculer devant les choix à faire concernant le réseau scolaire, et utiliser la baisse des moyens comme une opportunité pour améliorer la pertinence et la qualité des formations offertes, selon un projet partagé avec la région. »

A ce projet qui annonce de nouvelles suppressions de classes et de postes, des mesures de cartes scolaires, le tarissement de l'offre de formation, et le déplacements d'élèves, nous devons opposer un autre projet, plus ambitieux. Celui d'une école qui se fixerait dans un premier temps le rattrapage des retards constatés, en multipliant les passerelles, en renforçant les cohérences de formation, en mettant enfin sur pied de véritables équipes pluri-professionnelles qui pourraient aider les élèves et leurs parents à définir des projets plus ambitieux, en relançant une politique volontariste en direction de l'enseignement technique, en assurant enfin une stabilisation des équipes, propice à un travail en profondeur.

Ce projet ne rentre pas dans le cadre de la loi Fillon qui vise au contraire à exclure toujours plus et à réduire les formations. Cela ne cadre pas davantage avec les prévisions budgétaires qui cherchent à supprimer toujours plus d'emplois.

Les dessous de la carte... scolaire

PAR CATHERINE PIÉCUCHE ET KARINE VANWYNENDEALE

Le débat entre candidats à l'élection présidentielle s'est focalisé un moment sur la carte scolaire et a donné lieu à une surenchère démagogique. La cible : les familles des classes moyennes, inquiètes pour l'avenir de leurs enfants et tentées de privilégier des valeurs individualistes. Le bouc émissaire : les enfants des milieux populaires.

Derrière la prétendue « liberté de choix des familles », avec la condamnation de tous les efforts de mixité sociale encore en œuvre dans l'école publique, avance masquée la tentative de transformer les écoles en entreprises concurrentielles et de remplacer l'Education nationale par un marché de l'éducation !

Il s'agit aussi d'une **stratégie de diversion pour cacher en cette rentrée les vrais problèmes :**

effectifs en hausse, enseignements non assurés, diminution de l'offre de formation, élèves sans affectation plusieurs semaines après la rentrée. Cela évite enfin de mettre en cause les choix budgétaires pour 2007 et les 8700 suppressions de postes prévues dans l'Education nationale.

Si, en matière de carte scolaire, la situation actuelle est peu satisfaisante en raison des stratégies de contournement afin d'être affecté dans un établissement public autre que celui prévu par la sectorisation, sa suppression ou son assouplissement ne feraient qu'accroître les inégalités entre les établissements. La mixité sociale, source d'ouverture sur les autres et sur le monde, est la seule garante du progrès scolaire de tous les élèves. Actuellement, au niveau national, 70% des élèves effectuent leur scolarité secondaire dans l'établissement de leur secteur ; 30% échappent donc à la carte scolaire, 20% parce qu'ils vont dans l'enseignement privé et 10% parce qu'ils obtiennent un autre établissement de l'enseignement public. Dans le département du Nord, 11% des familles sollicitent chaque année une dérogation et 72% l'obtiennent...soit des chiffres proches des moyennes nationales.

Le premier mode de contournement de la carte scolaire repose donc sur l'existence même de l'en-

seignement privé qui, par sa possibilité de choisir ses élèves, exerce une concurrence déloyale et rend plus difficile la mixité sociale dans les établissements publics. **L'académie de Lille est la 3^{ème} pour l'importance de l'enseignement privé ;** celui-ci est plus socialement typé que dans le reste de la France : la proportion de catégories favorisées y est bien plus élevée que dans l'enseignement public. 35 à 40% des élèves de la ville de Lille partent vers le privé (presque le double de la moyenne nationale!) : l'enseignement public est confronté dans ce cas à un redoutable défi, qui dépasse les enjeux de la carte scolaire. Cependant, les réaménagements de la carte scolaire en cours pour des quartiers charnières de la ville, afin d'améliorer la mixité sociale, pourraient contribuer à modifier la donne en faveur des collèges publics de Lille, à condition toutefois d'être accompagnés, sur le plan local, d'une politique du logement cohérente avec l'objectif de mixité et, au plan national, d'une politique éducative déterminée à faire face à l'inégalité scolaire.

Le deuxième mode de contournement repose sur des critères familiaux, sociaux ou d'offre d'enseignement : dans le Nord, ce sont les frères et sœurs, la proximité du collège demandé, le lieu de travail des parents ou le choix d'une langue vivante qui sont décisifs... Si certaines de ces demandes obéissent bien à une logique d'évitement du collège du secteur, elles ne se réduisent pas toutes à cette analyse. Mais elles posent toutes l'exigence d'une démocratisation en profondeur de l'école publique.

Si l'on considère, comme nous le pensons au SNES, que l'enjeu éducatif est primordial pour l'avenir des jeunes, la richesse du pays et bien sûr la réduction des inégalités, **l'amélioration de l'école publique ne passe pas par la suppression de la carte scolaire.**

Elle se pose d'abord en termes de choix politiques. Faire de l'Education une priorité en stoppant l'hémorragie des suppressions de postes et en redonnant les moyens aux établissements de remplir leurs missions, développer l'offre d'enseignement en LV, en langues anciennes, en arts, en EPS..., améliorer les conditions d'enseignement, notamment au niveau des effectifs - alors que l'audit commandé par le Ministère remet précisément

en cause l'enseignement en groupes !- donner à l'Education Prioritaire des moyens à la hauteur des besoins... Cela passe aussi par une autre politique de la ville, en matière de logement notamment et une autre politique en matière de lutte contre le chômage et d'aide sociale...

Elle peut se poser aussi en termes de redécoupage judicieux de la dite carte afin de mettre en place une véritable mixité sociale, ce qui implique une indifférence assumée et délibérée à l'égard des clientélismes de toute nature. C'est pour ces raisons que nous avons toujours considéré que l'Education nationale devait garder le contrôle de la sectorisation, tout en l'élaborant de manière concertée et démocratique avec tous les acteurs. D'où notre opposition au transfert de cette compétence aux Conseils Généraux.

La question du devenir de l'enseignement privé ne peut être écartée. Elle se pose avec d'autant plus d'acuité que les choix politiques des dernières années ne se contentent plus d'affaiblir l'école publique : ils jettent sur elle un discrédit croissant tout en mettant en avant de façon systématique l'école privée !

Alors quelles sont les arrière-pensées de ce pseudo-débat sur la carte scolaire, étrangement engagé, les syndicats de l'Education Nationale, les parents et les collectivités territoriales ayant été « consultés » jusqu'au 15 octobre et un rapport devant être rendu courant novembre au Premier Ministre ? Est-ce une entreprise de séduction en direction des classes moyennes fragilisées : en brandissant le choix libre de l'établissement, on lui fait miroiter la possibilité d'un enseignement à la carte, de qualité pour ses enfants. C'est à coup sûr s'en tirer à bon compte - et avec beaucoup de mépris - avec les familles populaires, en offrant à quelques-uns de leurs enfants - les plus "méritants" - la possibilité d'accéder à d'autres conditions d'enseignement, pour mieux sacrifier tous les autres !

On le voit bien, les dessous des cartes n'ont rien à voir avec quelques slogans démagogiques et autres "vérités" dignes d'un café du commerce. Il est temps de remettre les vrais enjeux à leur place. Car au jeu du poker menteur, ce sont les élèves, tous les élèves, qui seront les perdants.

Collèges Nord : premier bilan de rentrée

PAR ARLETTE DESPRETZ, MAGALI LAUMENERCH ET PHILIPPE LESTANG

LE C.D.E.N. Nord (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) s'est réuni le vendredi 06 octobre 2006, sous la présidence, pour la partie Etat, de Monsieur Soussan, Inspecteur d'Académie, et pour la partie Département, de Monsieur Baudoux, vice-président du Conseil général chargé de l'Éducation.

Erreur de prévision ou manipulation ?

D'emblée, l'Inspecteur d'académie s'est livré à une présentation embarrassée du bilan de rentrée, destinée à masquer la réalité et à justifier la baisse des moyens. Lors de la préparation de la rentrée 2006, l'IA avait annoncé une baisse de 2775 élèves dans les collèges publics du Nord. Le constat de rentrée fait état d'une diminution de 1723 élèves, soit une erreur de prévision (?) de 1052 élèves. Dans notre déclaration, nous avons pointé une erreur encore plus grande, à savoir 1273 élèves, ce que n'a pas contesté l'IA.

Cette sous-estimation délibérée rend encore plus insupportable la suppression des 317 postes dans les collèges Nord. A elle seule, elle a permis à l'IA de « justifier » la suppression de 80 d'entre eux. Tenu de s'expliquer lors du CDEN, l'Inspecteur d'Académie ne s'est pas appuyé sur la réalité des effectifs pour justifier la suppression de postes, mais bien sur la nécessité de rendre des heures, quitte à exagérer la baisse partielle, alors que les chiffres attestent d'une remontée légère, mais bien réelle des effectifs en sixième. Cette gestion à l'économie a eu pour conséquence une augmentation des effectifs par classe dans tous les collèges y compris dans ceux classés « ambition réussite ».

(voir le compte rendu sur le site pour des chiffres plus détaillés).

La voix de son maître :

En guise de perspectives de rentrée, l'Inspecteur d'Académie propose de respecter à la lettre les

grandes lignes de la circulaire ministérielle : mise en place des P.P.R.E en classe de 6ème en renforçant la liaison CM2/6^{ème}, généralisation des DP3 (156 à la rentrée), renforcement du dispositif en alternance, note de vie scolaire, socle commun des connaissances et poursuite de la réflexion sur l'Éducation prioritaire en attendant les annonces ministérielles.

Rappelons que la carte des EP1, EP2 et EP3 doit être remodelée. En ce qui concerne les postes d'enseignants référents en ambition réussite, l'inspecteur d'académie a reconnu que la plupart des enseignants du second degré affectés sur ces postes ne s'étaient pas portés volontaires.

Nous attendons toujours le bilan des PPRE réalisés en primaire et dans certains collèges expérimentaux. L'IA a annoncé l'organisation de stages de formation pour les animateurs de bassin et professeurs référents dans les réseaux Ambition réussite.

(voir la circulaire aux SI n°3 pour la mise en œuvre de la loi Fillon-Robien dans l'académie).

Décentralisation sans fonds

Les propositions de calcul de la subvention aux collèges publics pour le budget 2007 affichent la volonté du Conseil général de maintenir ses efforts pour l'éducation dans le cadre de ses compétences (+ 3% pour la subvention de fonctionnement).

Cependant, seule la baisse des effectifs permet d'afficher, par le maintien de l'enveloppe budgétaire pour la part « enseignement général », une augmentation de 1% par élève.

Malgré les efforts et la volonté du Conseil général de poursuivre la politique en matière d'économie d'énergie, la hausse de 6% de la part « viabilisation » reste inférieure aux besoins. Nous avons dénoncé le fait que soit accordée à certains chapitres la même somme que l'an dernier (entretien – technologie – atelier pratique artistique – clubs scientifiques – enfants du voyage – subvention EPS), ce qui déséquilibre le budget au détriment du volet pédagogique et représente de fait une baisse.

Les représentants FSU au CDEN se sont donc abstenus lors du vote sur le budget 2007 pour faire

entendre leurs réserves et leurs inquiétudes.

L'opposition au transfert des TOS formulée dans la déclaration SNES-FSU a donné lieu à quelques explications. Le Conseil Général a rappelé sa position de principe qui était que les TOS restent personnels de l'Éducation Nationale, conscient que le transfert des charges à long terme, remettra en cause la capacité de la collectivité territoriale à faire face à l'ensemble de ces responsabilités.

A ce jour, dans le département du Nord, 1566 agents ont été mis à la disposition de la collectivité territoriale (91% des établissements ont signé la convention), accueillis et reconnus au même titre que tous les personnels du département et 659 contrats aidés, qui ne seront pas, faute de moyens financiers à la hauteur du transfert, transformés en poste d'agents titulaires.

Les premiers transferts seront opérationnels dès le 1er janvier 2007. A ce jour, 870 agents ont opté pour la Fonction publique territoriale tandis que 370 ont choisi le détachement longue durée.

Dans le cadre de « l'optimisation des moyens » selon les propres termes du Vice-Président du Conseil général, les missions des TOS seront recadrées et l'effort portera plus particulièrement sur la maintenance du matériel informatique, l'amélioration de l'environnement des collèges, le soin apporté à la qualité des repas et le développement de la maintenance.

Nos inquiétudes soulevées dans la déclaration FSU, autour des récents débats sur la carte scolaire, ont été relayées par Bernard BAUDOUX, Vice-président du Conseil général, qui a réaffirmé la volonté politique du Conseil général de renforcer la place de l'école publique dans le secteur où elle était menacée par la présence du privé. Selon lui, la reconstruction ou rénovation de nombreux collèges du département permet l'arrêt de l'hémorragie voire une remontée des effectifs dans de nombreux secteurs. Il nous appartient cependant de rester vigilants, notamment lorsque ces rénovations sont assorties de la fusion de plusieurs établissements amenant une refonte de la carte scolaire.

TZR : résistance

Cela devient une triste habitude : la rentrée de septembre donne chaque année aux TZR l'occasion de faire parler d'eux. Collègues situés un peu « à la marge », de par leur fonction de remplaçants, ils sont en revanche à la pointe de la remise en cause des statuts initiée par le ministère et relayée par le rectorat. C'est en se penchant sur le sort fait aux TZR qu'on perçoit ce qu'est une gestion purement comptable de l'éducation. C'est en s'informant sur le quotidien de ces enseignants qu'on réalise ce que cache le mot « déréglementation ». Et ce qui attend le reste de la profession. Le bulletin académique publie, sur les trois pages suivantes, trois de leurs témoignages, en complément des multiples textes déjà produits par le secteur TZR depuis le mois d'août (voir en particulier le bulletin spécial TZR, les circulaires 2 et 3, ainsi que, sur le site, la rubrique « les secteurs »/TZR). Ces témoignages sont parfois amers et on ne peut que le comprendre. Rappelons juste l'appel à la résistance – collective - de Paul Eluard à Madeleine Riffaud : « Quand on n'a pas à ajouter à l'expression de sa souffrance, ne serait-ce qu'un brin d'espoir, eh bien on reste dans le silence ! Parce que le désespoir est contagieux... »

Agir avec la section académique du SNES

Rentrée : un TZR averti en vaut deux : envoi d'un bulletin spécial TZR à tous les syndiqués et à tous les TZR.

Début septembre : de nombreux collègues nous informent d'une affectation hors discipline. Il s'agit de TZR en lettres, russe ou allemand affectés en documentation, sans leur accord. D'autres collègues ont été également nommés professeurs référents dans les collèges Ambition réussite, contre leur gré. De nombreux collègues sont aussi affectés hors zone, malgré eux. En philosophie notamment, les TZR sont appelés à parcourir de longues distances (Le Quesnoy / Arras, Hazebrouck / Auchel) dans des établissements situés dans des zones limitrophes.

D'abord, nous demandons aux collègues d'envoyer une lettre au rectorat de demande de révision d'affectation (avec demande de dommages et intérêt de 10 000 euros). En attendant, ces collègues restent dans leur établissement de rattachement, et font leur service (15 heures ou 18 heures). Ils risquent néanmoins des retenues sur salaire. Après obtention d'une lettre de mise en demeure, les démarches auprès du Tribunal administratif peuvent commencer (Il est possible d'aller sans cette lettre au tribunal, mais dans un délai de 2 mois).

Mardi 19 septembre : le nouveau recteur reçoit les représentants du SNES. Rappel de l'opposition à l'affectation des TZR hors discipline.

Vendredi 22 septembre : Mme Delhougne, la secrétaire générale, M. Michau, chef de division, reçoivent des représentants du SNES pour évoquer les cas particuliers.

Jeudi 28 septembre : grève, forte présence des TZR, diffusion de tract et autocollants spécifiques TZR.

Lundi 2, vendredi 6, lundi 9 octobre : des militants du S3 accompagnent des collègues convoqués au Rectorat. Au final, c'est un dialogue de sourds. Le rectorat refuse d'écouter les protestations des collègues. En fait, M. Michau (chef de la DPE) a pris du temps uniquement pour dire aux collègues d'ouvrir le CDI.

Mercredi 4 octobre : réunion TZR - SNES au local FSU à Villeneuve d'Ascq. 40 TZR environ.

Jeudi 12 octobre : le SNES propose une intersyndicale. Sont présents FO, Sgen-cfdt, Cgt, UNSA, Sud. L'intersyndicale propose une pétition, disponible sur le site et un rassemblement le mercredi 15 novembre, devant le rectorat, avec demande d'audience.

Vendredi 13 octobre : des TZR nous avertissent de l'arrivée de lettres de mise en demeure.

Lundi 23, mardi 24 octobre, mardi 7 novembre : Réunions de BEF ; le but est de parvenir à créer des réseaux de TZR (c'était le souhait exprimé à la réunion du 4 octobre), faire en sorte que les collègues, souvent isolés dans les établissements, se connaissent et fassent connaître leur statut aux autres. Lors des ces réunions TZR, les autres collègues sont évidemment conviés. Proposition également de faire des actions « délocalisées », avec le S1. Dans les établissements où les TZR sont en difficulté (exemple : collègue où un TZR de lettres est affecté en doc), on peut envisager ponctuellement de faire une diffusion de tracts à destination des parents et autres profs, au moment des réunions parents profs. Action à voir avec le S1, les autres TZR.

Mercredi 25 octobre : Concernant les lettres de mise en demeure, nous organisons une réunion spécifique, avec les démarches juridiques (début des vacances) à 14 H 30, au S3.

Un collectif documentaliste se met en place. Voir le site : <http://www.lille.snes.edu/spip9/spip.php?article1039>



Journal d'une TZR

(35 ans, maître auxiliaire durant)

« J'ai l'impression d'être

11 septembre :

nomination sur un poste de documentaliste en collège.

12 septembre :

par l'intermédiaire de la secrétaire du proviseur de mon établissement de rattachement, je fais la proposition de faire 18h de soutien en français à la principale du collège, elle répond qu'elle n'a pas besoin de "potiche" dans son CDI.

15 septembre :

aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommandée du collège, de la principale: j'ai été nommée chez elle le 11/09/06, elle me convie à m'installer dans mon poste et précise que si je refuse la nomination, je dois avertir immédiatement les services du rectorat. Dois-je lui répondre? Je me renseigne aux SNES qui me dit de lui signifier par écrit que c'est au Rectorat que j'ai des comptes à rendre.

13 septembre :

aujourd'hui, conformément aux consignes du SNES (bulletin spécial + téléphone), j'ai envoyé au Rectorat ma lettre de demande de révision d'affectation.

5 octobre :

le rectorat m'a appelée pour une réunion demain après-midi à 14h30, avec les collègues de lettres modernes nommés en documentation; j'avertis le SNES; j'apprends qu'une telle réunion a déjà eu lieu lundi et qu'une autre aura lieu la semaine prochaine; le SNES a déjà prévu la présence d'un responsable syndical. Ouf! Mon établissement de rattachement m'a aussi appelée pour me dire qu'ils avaient reçu une convocation valant ordre de mission pour la réunion de demain, je l'aurai par courrier.

6 octobre :

la réunion s'est déroulée

"correctement", avec M. Michau et Mme Franqui, secrétaire adjointe du recteur, je crois. Ils vont nous faire une réponse écrite. Ils ne réviseront pas les affectations. Ils nous demandent 18h. Il s'agit de faire l'accueil des élèves et de la recherche documentaire, ils nous proposent une formation! Il paraît qu'on sera prioritaire pour faire des remplacements pour revenir ensuite dans le C.D.I.; la militante du SNES nous a défendues, les a menacés du tribunal, voilà. Parmi les collègues convoqués ce jour, je suis la seule en fait à ne pas avoir pris le poste du tout, les autres y sont.... super.... je ne sais pas ce que je vais faire.

9 octobre :

j'ai contacté le collège où j'ai été affectée pour connaître la situation; j'ai eu la principale, le C.D.I. n'est pas fermé, il y a quelqu'un en réadaptation qui ouvre le CDI; elle m'a dit que j'allais avoir un emploi du temps en confettis...sur 18h, elle ne voit pas ce que je vais pouvoir faire au CDI.... une documentaliste, c'est 30h m'a-t-elle dit; je lui ai rappelé que j'étais à 18h, non volontaire pour la doc et que le rectorat nous avait affectés pour 18h; bon, voilà, je ne suis pas plus avancée, je n'ai toujours pas pris le poste, de toute façon, elle n'a pas l'air de vouloir de moi.... elle m'a dit que ce n'était pas la peine que j'y aille aujourd'hui.... de rappeler demain, donc elle a mis cette personne au CDI et n'a plus besoin de moi.

J'ai pris contact avec celle-ci par téléphone, elle se montrait perplexe concernant ce que je pouvais faire dans son établissement, me rappelant qu'une documentaliste était à 30h, me décrivant les contenus du travail en documentation, je lui répondais que je n'en étais pas une, que j'étais affectée pour 18h etc..

12 octobre :

je me rends au collège où j'ai été affectée car j'en ai assez de cette situation, je n'ai rien signé pour le moment, la principale ne m'a pas très bien reçue, a commencé par me dire d'attendre dans le couloir, puis m'a sorti un emploi du temps à 16h, j'ai réclamé un emploi du temps à 18h car d'habitude elle m'avait inscrite dans des activités bouche-trou : alternance de "présence" et d'activités pédagogiques liées au français. Elle m'a tout de suite imposé d'accompagner les élèves au cinéma, "il y a déjà assez d'accompagnateurs, mais bon" dit-elle; puis, alors que je commence à 9h le jeudi, elle m'impose de venir à 8h pour le cross du collège, je passerai donc toute ma matinée dehors de 8h à 12h... Elle m'a dit que cet emploi du temps pouvait changer, je lui ai fait remarquer que ce n'était pas normal et elle m'a répliqué : "vous n'allez pas commencer à me casser les pieds avec l'emploi du temps". Ce jeudi a été très étrange pour moi, je ne savais pas vraiment quoi faire, j'ai improvisé un cours de 5^{ème}, avec des élèves qui étaient en permanence, puis j'ai essayé de m'impliquer dans un I.D.D., et j'ai participé à une réunion pour un atelier français. J'ai l'impression d'être sur une autre planète, je suis démoralisée; j'ai l'impression d'avoir perdu mon statut de prof.; aux yeux des élèves avec qui je rentre en contact, qui suis-je? aux yeux des collègues, idem? Je ne suis plus professeur de Lettres Modernes.

Je me sens diminuée. Je ne sais toujours pas si je vais y retourner, je suis écoeurée.

J'attends aussi la réponse du rectorat concernant ma lettre de refus.

de Lettres modernes

(ant 4 ans, certifiée depuis 1996)

« sur une autre planète »

15 octobre :

la principale ne veut pas me donner de VS, elle dit que les documentalistes n'en ont pas ! Me menace de me le faire en sous service ! Elle dit donc clairement que je ne fais pas toutes mes heures ! Je vais interroger le SNES.

Aujourd'hui j'ai accompagné les élèves au cinéma, j'ai pu observer ce matin deux élèves parler à la principale comme à un chien !

Elle, se laissant faire ! Cet après-midi en dernière heure, les élèves étaient partis car ils n'avaient pas été prévenus du cours : une élève présente, donc je suis partie ; jeudi, on m'a inscrite pour toute la journée au cross !

13 octobre :

j'ai appelé le Snes, qui m'a conseillée en me disant que je ne devais pas accepter des changements intempestifs d'emploi du temps, entre autres.

14 octobre :

il faut aussi que je m'occupe des heures dues et non payées pour l'année dernière où j'ai bataillé pour être payée de mes 3 heures sup. années (quand on remplace, on est obligé de prendre tout le service de la personne remplacée), dont le solde m'a été versé au mois de mai !

Je n'avais rien eu avant, puis en juin et juillet, deux retraits sur salaire de 900 euros chacun, le rectorat m'a fait une "avance" durant l'été car il s'agissait d'une bavure de l'établissement dans lequel j'avais travaillé !!!
Actuellement je vérifie si j'ai tout récupéré...

16 octobre :

j'ai signé un PV aujourd'hui, que j'ai réclamé.... jeudi, je suis de cross toute la journée, 8h-17h30, alors que normalement je commence à 9h ; l'atelier français qui était prévu à 13h30 avec deux autres collègues de français est annulé, cela nous reporte donc après les vacances de Toussaint ; il est d'usage, je crois, dans certains collèges de s'occuper du cross, mais bon, toute la journée... il faut que je vérifie si d'autres profs y sont toute la journée ; j'ai un emploi du temps mais elle m'a précisé qu'il pourrait changer... je pense qu'elle va me faire faire le bouche-trou, aussi pour remplacer les profs absents, c'est pour cela que je veux le VS. Je suis angoissée à l'idée d'aller là-bas, je ne sais pas si je tiendrai. Une militante du SNES me propose de m'accompagner voir la Principale ; cela me semble une bonne idée. Le peu d'élèves que j'ai se demandent qui je suis, ne sont pas contents parce que je les délègue de la permanence, c'est super...

17 octobre :

ce midi, j'ai mangé seule un sandwich ; j'ai reçu une lettre de la DPE qui me dit que j'ai été reçue au rectorat, qu'on m'a expliqué que j'étais nommée là-bas par nécessité de service public, que je n'ai pas à faire la documentaliste, qu'il y a une formation si je veux, et on m'ordonne expressément de rejoindre le poste, c'est signé Bernard Dubreuil, le recteur je suppose ; j'avais rejoint le poste le 12/10 et je reçois la lettre le 17/10 qui me met en demeure d'y aller avant le 16/10 !

20 octobre :

hier, à passer toute ma journée dehors, je me suis sentie humiliée, si elle m'avait demandé de faire les vitres, c'était pareil.

19 octobre :

aujourd'hui j'ai passé toute ma journée en plein vent (l'endroit le plus pourri) à surveiller le cross, certains avaient une demi-journée, j'étais la seule à y être toute la journée, je suis frigorifiée, il fallait venir à 8h, alors qu'en fait cela a commencé beaucoup plus tard ; j'ai levé mes enfants à 6h30 pour rien....
De plus, je commence à 9h, le jeudi.

23 octobre :

accompagnée d'une militante du SNES, j'ai obtenu un entretien avec la principale. Ma situation kafkaïenne, serait risible, si elle n'était si grave : j'ai reçu une lettre de mise en demeure qui me précise que je dois juste ouvrir et fermer le CDI... mais la principale refuse de me donner les clés par "respect pour les vrais documentalistes". C'est donc une personne en contrat aidé qui ouvre... Elle me dit clairement qu'elle n'a rien à me faire faire... peut être un peu de soutien... ???



Des TZR témoignent



“Ce n’est pas aux TZR de subir les conséquences du manque de moyens.”

Quelle rentrée !!

Je suis TZR d’allemand sur la zone d’Arras depuis 1999. La veille de la pré-rentrée, je reçois un coup de téléphone du principal du collège d’Auchy-les-Hesdin (zone de Saint-Pol-sur-Ternoise) qui m’annonce que je suis affectée dans son collège en remplacement d’une collègue malade pour une durée d’un mois. Je dois m’y rendre le lendemain pour y effectuer la pré-rentrée : pas d’ordre de mission du rectorat, un remplacement hors-zone et le fameux coup de stress que connaissent beaucoup de TZR !

Après avoir fait ma rentrée dans mon lycée de rattachement à Arras, je pars à Auchy (environ 55 km) avec un mail « ordre de mission » du rectorat. Sur place, je signe mon PV d’installation et je prends connaissance du remplacement et de l’emploi du temps de 9 heures.

Le 7 septembre, le chef d’établissement m’annonce que ma situation a changé, que je suis désormais affectée pour ces 9 heures à l’année et non plus pour un mois. Je dois un complément de service au sein ce collège et non pas dans mon lycée de rattachement. Pourtant à Arras, j’aurais pu faire du soutien, de la préparation aux épreuves du bac et éventuellement des dédoublements de

classe en allemand. J’en fais part au proviseur du Lycée de rattachement et aux inspecteurs d’allemand qui trouvent légitime que je fasse le complément dans mon établissement de rattachement, mais ni l’appel téléphonique du proviseur du lycée de rattachement, ni l’appel de l’inspecteur n’ont fait changer d’avis le principal du collège d’Auchy.

Je précise que le collège accueille moins de 200 élèves et qu’il semble peu réaliste de faire un complément de service en soutien en allemand ! Voilà donc l’alternative que l’on me propose : du soutien ou renforcement en allemand à forte dose (6h d’allemand pour certaines classes) et un emploi du temps biscornu ou bien un emploi du temps correct mais avec du soutien en allemand et en français ! Ai-je vraiment le choix ?

De plus, nous avons appris qu’un TZR de la zone de Saint-Pol-sur-Ternoise était disponible au moment de mon affectation. Le Rectorat ne respecte donc pas les zones de remplacement.

Ce n’est pas aux TZR de subir les conséquences du manque de moyens des établissements !!

Pour l’instant, malgré ma demande de révision d’affectation, je n’ai eu aucune réponse du rectorat et je ne sais pas si je vais toucher les ISSR auxquelles j’ai droit puisque j’ai été affectée à l’année après la rentrée.

Catherine Bury (TZR Arras)

S’il est vrai que je n’ai pas posé ma candidature pour un poste de professeur référent dans un collège ambition-réussite, il n’en reste pas moins évident que finissant mon année de stage, je n’avais aucun espoir d’obtenir un poste fixe près de chez moi... Ne sachant pas conduire et ayant un enfant en bas âge, le problème des distances était une réalité cruciale avec laquelle il fallait que je compte... J’ai donc suivi en tout point les conseils du SNES et j’ai demandé un poste de TZR sur Lille avec une nomination à l’année; quand j’ai appris que j’étais sur une poste « ambition réussite » à l’année, je ne l’ai pas refusé, mais je ne savais pas qu’il était flou, vague voire indéfini.

J’ai donc découvert à la rentrée que tout était à faire ...

Le problème était important car il fallait d’abord établir un contact avec les collègues qui rejetaient totalement et violemment le dispositif et ses représentants. Ensuite, il fallait comprendre par nous-mêmes en quoi consiste ce type de fonction, puis parvenir à l’expliquer à l’équipe, aux autres partenaires et enfin construire un contenu, un dispositif adapté susceptible de venir en aide, de manière efficace à des élèves en grande difficulté. Mais comment y parvenir quand d’une part, il n’y a eu aucune information ni formation spécifique concernant ce type de poste ? D’autre part, comment créer un dispositif d’apprentissage et des démarches autres que celles mises en pratique habituellement quand on ne bénéficie d’aucune documentation, d’aucune ressource adaptées ? Enfin, comment créer des dispositifs d’apprentissage individualisés et adaptés aux difficultés des élèves quand on ne connaît pas ces élèves et qu’on ne peut être renseigné sur leurs lacunes réelles, surtout en début d’année, par des collègues réticents et peu disponibles pour un tel échange ?

Les difficultés étant réelles et notre tâche très difficile, il nous a fallu éplucher en un premier temps les maigres textes officiels et se renseigner auprès d’autres établissements afin de pouvoir avoir des éclaircissements sur ce dispositif. On a dû également analyser les cahiers d’évaluation des élèves de 6^{ème} afin de connaître leurs difficultés principales et pour finir on a dû se greffer sur des emplois du temps préétablis afin d’être présents dans des classes, en co-animation avec les enseignants ou les assistants pédagogiques. Ajoutons à ces écueils réels et concrets un sentiment indéfinissable où se mêlent le malaise, la gêne, la colère dus à l’absence de classe en responsabilité au début de l’année, ce qui a provoqué des tensions supplémentaires avec les collègues.

Autre problème, ce travail était censé concerner d’autres disciplines qui devaient agir en harmonie pour le même objectif, or rien n’est fait de ce côté-là et l’interdisciplinarité n’est pas à l’ordre du jour...

Une TZR “référente” contre son gré

Personnels : avis de tempête...

Un collègue injustement sanctionné par le rectorat : une rhétorique de la mauvaise foi

Comme chaque année depuis cinq ans Vincent Pype, professeur d'EPS de notre collègue M. Deyts de Bailleul, décide à la rentrée 2005-2006 d'organiser pour ses élèves un voyage scolaire. Comme chaque année, en accord avec la direction de l'établissement, Vincent Pype met en place une opération « grilles de loterie » afin de faire baisser le coût du voyage.

En novembre 2005, la vente de ces cases a pu commencer, le projet ayant reçu l'aval des familles. Un élève de l'établissement est alors violenté par un de ses voisins à qui il vient justement de proposer l'un de ces tickets de tombola. L'adolescent parvient à s'échapper des mains de son agresseur, lequel met fin à ses jours.

Le Principal du collège avertit alors sa hiérarchie qu'il avait formellement interdit la vente de cases de loterie à Vincent Pype, ce que nie catégoriquement notre collègue.

En mars 2006, une procédure disciplinaire est ouverte contre notre collègue. Deux professeurs de l'établissement, également organisateurs d'un voyage scolaire financé par une vente de grilles de loterie, font alors savoir au rectorat qu'ils avaient, comme V. Pype, informé la direction du collège du procédé de financement de leur sortie pédagogique et qu'aucune interdiction ne leur avait été signifiée. Par ailleurs, le personnel enseignant du collège M. Deyts n'a jamais eu communication du feuillet réglementant les sorties scolaires, transmis par l'inspection académique aux chefs d'établissements en juin 2005.

Alertée de la procédure disciplinaire, l'intersyndicale du collège a lancé une pétition de soutien, et demandé, à deux reprises, une audience au rectorat, avec pour seule réponse une fin de non-recevoir.

En juin 2006, le rectorat choisit de couvrir le chef d'établissement en sanctionnant V. Pype pour manquement à son obligation d'obéissance hiérarchique, faute qu'il n'a pas commise. Reçue en audience le 22 septembre 2006, la section académique du SNES interroge le rectorat sur les motivations qui ont conduit à sanctionner V. Pype.

Réponse du rectorat : le fait que le collègue ait été le seul à mettre en circulation ces grilles de loterie prouve l'interdiction par le chef d'établissement, respectée par ses deux collègues alors que lui était passé outre.

Dans leur attestation de justice transmise au rectorat les deux collègues concernés avaient pourtant pris soin de préciser que leur voyage arrivant chronologiquement après celui de V. Pype, c'est l'incident tragique survenu à l'élève agressé et non une prétendue interdiction du chef d'établissement qui les avait décidés à ne pas poursuivre leur opération « grille-loto. »

Très affecté par cette affaire dont le quotidien « la Voix du Nord » s'est déjà fait l'écho, V. Pype demande à rencontrer le Recteur pour être blanchi. L'intersyndicale du collège appuyée par la section académique du SNES continue de soutenir V. Pype dans les actions qu'il mène pour retrouver son honneur et sa respectabilité.

Le S1 du collège de Bailleul

Harcèlement et arbitraire au lycée Condorcet de Lens

Depuis plusieurs années, la section SNES du lycée est en conflit avec le proviseur, contre lequel les syndicats SNES et FO de son précédent établissement avaient dû faire grève et alerter les médias en raison des pratiques de harcèlement que lui imputaient certains collègues. En 2006 le conflit a pris un tour aigu et public : contournement du CA pour imposer une grille horaire défavorable aux élèves, contestation publique de la représentati-

vité des élus SNES, gestion calamiteuse et illisible du conflit du CPE, pratiques punitives contre certains militants syndicaux... jusqu'où ira-t-on avant que le rectorat ne prenne ses responsabilités dans l'intérêt du lycée public? En tout cas, l'ensemble des sections SNES du bassin minier de Lens a voté une motion de solidarité avec la section de Condorcet en s'engageant à soutenir nos collègues syndicalistes dans toute action qu'ils entreprendraient à ce sujet.

Jean François Dejours,
secrétaire du S1 du lycée Condorcet de Lens.



STAGIAIRES PRIVÉS DE VACANCES !

Les IUFM sont régulièrement caricaturés par leurs détracteurs, il arrive pourtant parfois que la réalité rejoigne la fiction : il semblerait que des agrégés de philosophie non volontaires viennent d'être convoqués pendant les vacances pour un stage de ... percussions africaines !

Le SNES défend une formation à la fois universitaire et professionnelle, dans un institut qui considère les stagiaires comme des adultes, acteurs de leur formation.

Nous nous opposons aussi à ce qu'une formation se déroulant pendant les vacances soit rendue obligatoire : les IUFM sont certes des centres universitaires n'ayant pas le même calendrier qu'une école, mais les IUT, universitaires aussi, ont des vacances à la Toussaint, et les stagiaires qui ont commencé le 1er septembre et ne sont plus étudiants, ont autant droit à leurs vacances que les titulaires.

Si l'IUFM persistait à maintenir ces formations pendant les vacances de Toussaint et de Février, considérant que les PLC2 sont des fonctionnaires ayant droit à 5 semaines de congés (texte de 1984), nous encourageons ces derniers à respecter les textes à la lettre et à poser leurs congés ... en dehors des vacances des élèves !

ASSISTANTS D'EDUCATION

Période d'essai,
attention danger !

Dès sa création, le SNES avait dénoncé la précarité du statut d'assistant d'éducation et la nocivité du recrutement local qui ouvrait la porte au clientélisme et plaçait les personnels recrutés à la merci du chef d'établissement. La période d'essai (d'une durée d'un mois pour les contrats d'un an) est parfois l'occasion de sélectionner les assistants d'éducation et certains chefs d'établissements ont été prompts à endosser le costume du parfait directeur des ressources humaines en se « débarrassant » d'assistants d'éducation pour « manque de dialogue », « trop forte personnalité », « impression que la personne ne va pas convenir » ou ne satisfera pas leur souci d'efficacité et de rentabilité...

De plus, méconnaissant totalement les règles des contrats de travail, certains chefs d'établissements, mal conseillés par le rectorat, pensaient profiter d'une nouvelle période d'essai, alors qu'il s'agissait d'un 2^{ème} ou 3^{ème} contrat ! Rappelons que lorsque le contrat d'un assistant d'éducation est renouvelé sur les mêmes missions, il n'y a plus de période d'essai. Toutes ces situations confortent le SNES dans ses revendications d'un statut unique d'étudiants surveillants recrutés au niveau rectoral sur critères sociaux.

Intervenir dans les conseils
d'administration

Pour défendre ou améliorer la situation des assistants d'éducation dans nos établissements, il faut que les sections syndicales SNES interviennent auprès des chefs d'établissements et utilisent les conseils d'administration qui doivent voter les contrats de recrutement (indiquant les missions, la durée, le temps de formation...). Même après la signature des contrats, le conseil d'administration peut intervenir pour faire voter un avenant améliorant les conditions de travail de ces personnels. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Depuis le mois de mai, le rectorat tente d'imposer aux conseils d'administration de recruter des Emplois Vie Scolaire (EVS sur des contrats d'avenir ou contrats d'accompagnement à l'emploi prévus par la loi Borloo) à la place des assistants d'éducation et exerce du chantage lorsque les conseils

d'administration votent contre. Nous avons appelé à refuser le recrutement de ces nouveaux personnels encore plus précaires et encore moins qualifiés que les autres personnels chargés d'encadrer les élèves.

De nouveau problèmes apparaissent dans certains départements : les établissements sont contraints d'avancer les salaires de ces EVS sur leurs fonds propres pendant plusieurs mois, les plaçant dans l'incapacité de payer les dépenses courantes ! Voilà une raison supplémentaire de refuser le recrutement des EVS. Il n'est pas possible que les établissements scolaires soient placés dans de telles situations : c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités et d'assurer à un autre niveau que l'établissement scolaire le recrutement et le paiement des personnels nécessaires.

Karine Van Wynendaele

IUFM

Les dernières élections

Des élections générales ont lieu cette année, comme tous les 4 ans : stagiaires et formateurs sont appelés à voter pour élire leurs représentants jeudi 16 novembre dans les centres et jusqu'au vendredi 17 par correspondance ou par vote direct à la Direction.

L'intégration des IUFM aux universités, annoncée par la loi Fillon et prévue pour 2008, devrait à l'avenir transformer complètement le fonctionnement des instituts et la représentation dans ses instances, suivant le modèle universitaire. Il est possible, par exemple, que le SNES ne puisse plus y être représenté, au profit d'« invités » issus des conseils régionaux et généraux, alors que nous syndiquons 40 % des stagiaires IUFM, sans oublier les formateurs. Une telle configuration rendrait encore plus formelles des instances qui minorent depuis leur origine le poids des « usagers » (1 représentant des stagiaires pour 3 000 PLC2 et candidats aux concours, 2 professeurs des universités pour 27).

Pour le SNES et les syndicats de la FSU, ce changement de statut, qui a aussi pour origine une volonté de réduire les coûts (cf le passage de la formation continue au rectorat dans l'académie de Lille qui s'est accompagné d'une diminution de 30 à 40 % des moyens), aurait dû être porteur d'une amélioration de la formation des futurs enseignants et CPE.

Cependant, à quelques mois de l'échéance, nous n'avons toujours aucune garantie que l'intégration ne soit pas qu'une simple dilution des moyens de l'IUFM au sein de l'Université.

Réduite à sa seule dimension institutionnelle, l'intégration comporte en effet des risques majeurs que nous dénonçons : décrochage entre formation théorique et professionnelle, formation transférée aux mains des seuls universitaires et donc risque qu'une grande partie se fasse « sur le tas », réduction de l'offre de formation initiale et continue (en particulier pour les domaines transversaux comme les TICE) ... Aucune information sur les modalités ou le calendrier de l'intégration n'ayant été donnée aux derniers CSP (conseil scientifique et pédagogique) ou CA (conseil d'administration) de fin septembre, toutes les interprétations sont possibles, surtout les plus catastrophistes.

Nous avons demandé la création d'un comité de suivi sur cette question.

Stagiaires : Voter et faire voter

La direction a décidé de limiter les réunions avec les élus au strict minimum : 4 conseils d'administration en tout et pour tous sont prévus, autant de conseils scientifiques et pédagogiques, dont la moitié hors de la présence des stagiaires puisqu'ils sont élus fin novembre. Les PLC sont donc exclus de votes importants sur le budget (frais de déplacement) ou même sur les contenus de leur formation et modalités de leur validation. Comme si cela ne suffisait pas, l'IUFM avait déplacé le jour du scrutin à un mercredi, sachant que très peu de formations étaient prévues ce jour là. Notre intervention a permis de revenir au jeudi 16 novembre, jour de FGP où tous les stagiaires devraient être présents dans les 7 centres. Reste le problème des stagiaires professeurs des écoles pour partie envoyés en stage, parfois à plusieurs dizaines de kms du centre IUFM : la direction refuse toujours de fournir des enveloppes T ou de prévoir un aménagement leur permettant de voter.

Dernière péripétie en date : sous le prétexte de modernisme et d'économie de papier, il nous a été proposé

de ne pas envoyer les professions de foi des différents syndicats se présentant aux suffrages des stagiaires, mais un courrier invitant d'une part à se connecter sur le site institutionnel pour les lire, d'autre part à renvoyer un coupon réponse pour recevoir le matériel de vote en cas de vote par correspondance (aux frais du stagiaire bien évidemment) ! Devant l'unanimité de la réaction, l'ancien système a été rétabli : tous recevront professions de foi et bulletins de vote à domicile.

Une question reste en suspens : pourquoi autant d'acharnement à tenter de limiter encore davantage une participation traditionnellement faible (15 %) ? Sans doute parce que les stagiaires votent « mal » : depuis des années en effet, le score obtenu par le SNES est sans appel. Il est nécessaire de conforter cette position. Nous vous invitons à renouveler cette confiance en votant massivement et en faisant voter pour le SNES et les syndicats de la FSU.

Karine Boulonne

FORMATION CONTINUE

Trompeuse embellie

Sans revenir sur les péripéties du déroulement de la commission d'affectation (voir site), il est possible de faire un bilan partiel de la situation de la formation continue dans l'académie et des perspectives à venir.

La DAFOP (délégation académique à la formation continue) a souligné que le nombre des demandes de stages augmentait considérablement. Par rapport à l'an dernier, le nombre de vœux augmente de 5287 (une augmentation de 25 %) et le nombre de postulants de 1783 (21%). Ce chiffre doit être bien sûr relativisé par l'évolution de la durée des stages et le nombre des stages effectivement ouverts, mais il faut reconnaître que dans l'académie, il subsiste une réelle volonté de faire vivre la formation continue, et surtout que les personnels y sont attachés. Pour le second degré, 16400 vœux pour 7209 candidats et 532 modules. 85 modules ont été fermés faute de candidats, et la DAFOP proposerait de dédoubler certains stages pléthoriques. Vues les conditions du déroulement de cette commission finalement boycottée par les organisations syndicales, il nous faudra vérifier ces chiffres. Un groupe de travail est prévu le 22 novembre.

Il est important que les syndiqués fassent remonter au S3 leur souhait en terme de formation. Le rectorat a pris l'initiative d'une consultation individuelle sur les souhaits des collègues : nous y voyons la volonté de marginaliser les organisations syndicales et de limiter leur intervention à un bilan en CTP des projets de formation continue. Chez les personnels de direction, le succès de la formation continue est bien faible : sur 501 candidatures, 305 concernent la préparation au concours, et sur 51 modules, 20 sont déjà fermés.

Lors de cette même commission, est apparue une nouvelle modalité de stage, le stage de proximité : il ne s'agit pas d'un FIL (à initiative locale) mais bien d'une déconcentration de la formation à l'initiative du rectorat. Nous avions demandé depuis longtemps ce type de stages qui épargnent l'argent public et les véhicules des stagiaires, mais nous nous inquiétons de constater que ces stages seraient dissociés du PAF, et donc échapperaient à tout contrôle paritaire.

Au-delà de ces péripéties, il n'en reste pas moins que la formation continue a un avenir incertain. Budgétairement, elle est une victime toute désignée, puisque les élèves n'en pâtissent pas directement. L'administration remet sans cesse en question les objectifs de la formation continue dont elle veut faire un instrument de l'individualisation de la gestion des personnels, tout en la soumettant en partie au chef d'établissement. Enfin, la coupure décidée depuis quelques années entre formation continue et IUFM, dont l'objectif était aussi de faire des économies sur les formateurs, risque de s'aggraver avec l'intégration des IUFM dans l'Université.

Le SNES doit approfondir ses analyses et avancer des revendications sur la formation continue. Outre la demande d'augmentation du volume, de nouvelles questions se posent, comme la validation de la formation, l'application aux enseignants de la VAE, la place des stages à public désigné, mais aussi le rôle des personnels et de leurs organisations dans la définition de la formation, celle des chefs d'établissements dans le cadre de l'autonomie.

Toutes ces questions seront abordées dans le cadre du Congrès du SNES... Envoyez vos contributions, individuelles ou collectives.

Michel Devred

La circulaire nouvelle est arrivée !

L'un de reproche souvent adressé au SNES est la profusion de ses publications. Cela va de : « Quelle bande d'intellos gratte-papiers ! », pour la formule gentille, à « combien d'arbres décimés pour ça ? », pour les moins bien disposés à notre égard, en passant par « ça sert toujours pour éplucher les patates... » C'est vrai qu'entre les publications nationales du SNES (*L'US*, *L'US Mag*, *Le courrier du S1*), celles de la FSU (Pour), et les publications académiques (bulletin académique, circulaire), il y a de quoi se perdre. Mais la démocratie et l'efficacité syndicales sont à ce prix : le SNES sait que l'information est une arme contre la propagande gouvernementale, qu'elle est le préalable nécessaire à l'action, il sait aussi que l'écrit suscite les débats nécessaires au dynamisme syndical.

Ce que vous tenez entre les mains est un exemplaire du bulletin académique. Parution bimestrielle, adressée à tous les syndiqués de l'académie et conçue par la section académique (S3). Des articles au format plutôt long, d'analyse, « prévus pour durer ».

Et puis, en ce qui concerne le S3, il y a la « circulaire ». Destinée à tous les secrétaires de section d'établissement (S1), ou, à défaut, aux correspondants du SNES dans les établissements (qui assument de fait une partie de l'activité d'un secrétaire de S1 sans en prendre le titre), elle a une autre vocation. Son rôle est de faire un point plus rapide, entre deux bulletins, sur l'actualité syndicale, et d'alerter les collègues sur les événements importants du moment. De parution aléatoire, quinzomadaire à mensuelle, elle permet par exemple d'envoyer partout des tracts-type au moment des grèves. A charge pour le S1 de l'adapter et de le diffuser.

Un nouvel outil

Depuis longtemps couvait l'idée de refondre la circulaire, dont certaines limites étaient peut-être devenues plus criantes ces derniers temps. Nous la voulions à la fois plus efficace, plus vivante et plus diversifiée.

Plus efficace, le format A3 (couleurs) a remplacé l'A4 (souvent noir et blanc). Ce qui permet un affichage rapide et visible sur le panneau syndical (s'il n'existe pas, l'exiger est une priorité : c'est un droit !). Une parution plus strictement bimensuelle et une maquette fixant des rubriques permanentes devraient permettre à la fois un repérage rapide des infos disponibles et une rotation régulière des circulaires successives sur le panneau.

Page 1, comme un upercut aux grincheux qui décrivent le syndicalisme comme « un truc de dinosaures » le dessin de Colloghan zèbre de son humour grinçant la grisaille des salles de profs. Il annonce le thème du verso (ou « page 2 »). La rubrique « Rions un peu... » tente de sourire des pratiques parfois étranges ou ubuesques de l'administration. Une citation précisément référencée, issue de la presse nationale ou locale, fait la démonstration que « les journalistes » ne sont pas toujours « nos amis », à nous, enseignants, fonctionnaires, grévistes. Et invite à une indispensable réflexion, dans le cadre du militantisme, sur notre rapport aux médias.

La chronique titrée « l'académie au quotidien » cherche à mettre en lumière l'un des problèmes rencontrés au cours des 15 jours précédents, ainsi qu'à rendre compte des réponses apportées par le S3. Un chiffre emblématique, révélateur des évolutions en cours, est également proposé avec un petit commentaire.

On retrouve les infos à ne pas louper dans le calendrier administratif et syndical. Afin de ne pas surcharger le tout, mais d'indiquer quand même l'existence d'autres textes importants, la rubrique « sur notre site » dresse un inventaire rapide des dernières mises en ligne (n'hésitez pas à le visiter, il est tout neuf !).

Le verso est consacré soit à l'action, soit à un thème particulier. Lors de la prochaine grève, par exemple, que l'on espère rapide, la page 2 de la circulaire se présentera comme une affiche appelant à cesser le travail et expliquant pourquoi il serait insensé de ne pas le faire... Quand l'action syndicale est moins brûlante, cette page est l'occasion de présenter un éclairage sur un thème particulier, comme le handicap à l'Ecole, ou les premiers effets de la loi Fillon-Robien dans notre académie. Dans ce cadre, que nous souhaitons à la fois résolument « académique » et bâti sur des éléments concrets, nous ne pouvons rien présenter d'un tant soit peu exhaustif si des informations ne remontent pas régulièrement des collègues et lycées.

C'est pourquoi nous enverrons un mail aux secrétaires de S1 pour les informer du thème de la circulaire. Aidez-nous !

Le secteur Publications

Mouvement inter : réunions "mutations" organisées par la section académique du SNES

Date	Public	Ville	Lieu	Horaire
Mercredi 15 novembre	Stagiaires	Douai	IUFM	16 h 30
Jeuudi 16 novembre	Stagiaires	Lille	IUFM	16 h 30
Vendredi 17 novembre	Tous	Valenciennes	Lyc. de l'Escaut	18 h
Vendredi 17 novembre	Tous	Longuenesse	Lyc. B. Pascal	18 h
Mardi 21 novembre	Tous	Calais	Lyc. S. Berthelot	18 h
Vendredi 24 novembre	Tous	Arras	Lycée Carnot	18 h
Vendredi 24 novembre	Tous	Armentières	Lycée Eiffel	18 h
Samedi 25 novembre	Tous	Lille	Local du SNES	9 - 12 h
Lundi 27 novembre	Tous	Cambrai	Lycée P.Duez	18 h
Lundi 27 novembre	Tous	St Pol sur T.	Lyc. Châtelet	18 h
Mardi 28 novembre	Stagiaires	Lille	IUFM	16 h 30
Mardi 28 novembre	Tous	Maubeuge	Clg. Coutelle	18 h
Mardi 28 novembre	Tous	Boulogne	Lycée Branly	18 h
Mercredi 29 novembre	Stagiaires	Arras	IUFM	16 h 30
Jeuudi 30 novembre	Tous	Dunkerque	Local FSU	18 h
Jeuudi 30 novembre	Tous	Béthune	Lyc. Blaringhem	18 h
Vendredi 1 ^{er} décembre	Tous	Douai	Lyc. Châtelet	18 h
Vendredi 1 ^{er} décembre	Tous	Lens	Clg. Michelet	18 h
Samedi 2 décembre	Tous	Lille	Local du SNES	9 - 12 h
Lundi 4 décembre	Tous	Fourmies	Lyc. Claudel	18 h
Lundi 4 décembre	Tous	Montreuil	Lyc. Woillez	18 h
Samedi 9 décembre	Tous	Lille	Local du SNES	9 - 12 h

La Section Régionale F.S.U. Nord - Pas de Calais
et ses syndicats nationaux organisent

le 7^{ème} Forum Régional de l'Education,

le vendredi 10 novembre 2006 à partir de 14 h,
au Foyer Grafteaux avenue du Bois à Villeneuve d'Ascq.

Le thème de cette année est :

les Jeunes et les Personnels face au handicap

cadre juridique et règlementaire, évolutions récentes,
accompagnement des jeunes, insertion professionnelle.

Avec l'intervention de représentants des institutions, des per-
sonnels et des familles des jeunes en situation de handicap.

Le congrès de la section départementale du Snes (S2) pour le Pas-de-Calais
se tiendra le mercredi 6 décembre à Arras (Maison des Sociétés), après
la commission préparatoire du 1^{er} décembre. Les S1 recevront
début novembre un courrier précisant l'ordre du jour, et le modèle
d'autorisation d'absence nécessaire pour y participer.

STAGES SYNDICAUX DU 1^{ème} TRIMESTRE

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, devront
adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie
hiérarchique, un mois avant la date du stage (cf. modèle sur site).

Attention : le stage "PERSONNELS DE SURVEILLANCE" est reporté au
second trimestre.

Stage "EDUCATION SANS FRONTIERE"

Contenu :

- Historique du Réseau Education sans frontières national avec Marylène Cahouet responsable du secteur droits et liberté à la FSU.
- Présentation des réseaux régionaux (Lille, Arras et Littoral) par des militants locaux.
- Historique des lois sur l'immigration par Omar Benfahid spécialiste de la question à la CFDT
- Analyse de la loi CESEDA (Sarkozy II) par un responsable national du GISTI.

Les questions pratiques concernant le suivi des dossiers d'élèves sans papiers. Il y
aura trois ateliers, avec dans chaque atelier, la présence d'un-e militant-e d'un des
réseaux et d'un-e militant-e d'une des associations (Ligue des Droits de l'Homme,
MRAP, Comité des Sans Papiers, CIMADE).

Retour en séance plénière pour la restitution des travaux et un débat sur les actions
que l'on peut mener.

Date et lieu : le mercredi 8 novembre de 9h00 à 17h00. Lycée Montebello de Lille.

Stage "LANGUES VIVANTES"

Public : Professeurs de langues, élus aux CA etc...
Tous les collègues intéressés.

Contenu :

- point sur les réformes
- groupes de compétences: les enjeux pour les élèves et les personnels
- certifications et diplômes nationaux: concurrence ou complémentarité ?
- diversification : quelles perspectives ? Quelles revendications ?

Date : le jeudi 16 novembre de 9h30 à 17h00.

Stage "DOCUMENTATION"

Public : Documentalistes, secrétaires de S1. Tous les collègues intéressés.

Contenu : Recréation d'un collectif documentation dans l'académie pour
informer les collègues, intervenir auprès de l'administration,
réfléchir sur le métier et ses évolutions.

Le stage sera animé par les responsables nationaux du secteur
« documentation ».

Alors que l'académie reste dotée de documentalistes, les tâches ne
cessent de se diversifier et de s'alourdir. Quelles revendications
dans le cadre des congrès ?

Autres thèmes proposés : la fonction d'enseignement et/ou
gestion ? L'enseignement de l'information documentation.

Pour ou contre un secrétariat de CDI ?

Statut et conditions d'exercice.

Date : le jeudi 7 décembre de 9h30 à 17h00.

Stage "LA SECONDE"

Public : Tous les collègues intéressés, y compris enseignant en 3^{ème},
quelle que soit leur catégorie.

Contenu : La seconde de détermination a-t-elle fait long feu ? Quel bilan
peut-on en faire ainsi que de ses dispositifs spécifiques : aide
individualisée, modules... ?

Comment analyser la baisse des demandes vers le LEGT, et le très
fort recul de la filière technologique ? Comment articuler la seconde
avec le choix d'une filière à partir de la première, en prenant en
compte aussi les déséquilibres qui se creusent entre les séries ?
Quels problèmes pose la nouvelle procédure informatisée pour
l'affectation des secondes ?

Date : le lundi 11 décembre de 9h30 à 17h00.

Inscription aux stages de votre choix auprès de Karine Bouloune
S3, 209 rue Nationale, 59800 Lille